

Ancienneté moyenne des agents de même grade ayant accédé au grade supérieur au titre du tableau d'avancement arrêté pour l'année 2023
(en années)

Hors classe	
Certifiés	21,42
CPE	20,27
Professeurs d'EPS	22,77
Professeurs de lycée professionnel	19,09
Psychologues de l'éducation nationale	5,32

Classe exceptionnelle	
Certifiés	6,80
CPE	7,50
Professeurs d'EPS	7,24
Professeurs de lycée professionnel	5,34
Psychologues de l'éducation nationale	5,56